



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 5 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Usage de l'eau potable : la Creuse reste en situation d'alerte renforcée

Les pluies parfois fortes des derniers jours ont permis une remontée des débits des cours d'eau de la Creuse, atténuant temporairement les inquiétudes connues depuis le début de l'été sur la ressource en eau.

En conséquence, madame la Préfète de la Creuse, Virginie DARPHEUILLE, a signé, après avis de la cellule de suivi de l'usage de l'eau dont les membres se sont réunis mardi 27 septembre 2022, un arrêté faisant passer le niveau des restrictions de la « crise » à l' « alerte renforcée » au titre de la sécheresse sur tout le département de la Creuse. Il s'agit d'une baisse d'un cran du dispositif de restriction qui permet d'alléger les contraintes pesant sur certaines activités économiques dans le département, mais qui ne doit pas conduire à une augmentation notable des consommations d'eau potable.

En effet, si au niveau de l'hydrologie des cours d'eau, les débits accrus ont permis d'améliorer la situation, les pluies tombées n'ont pas encore produit la hausse escomptée sur les niveaux des eaux souterraines. La ressource en eau potable dans le département provenant principalement des eaux souterraines, et la tension sur cette ressource demeurant importante, il convient que chacun reste vigilant et maintienne ses habitudes estivales d'économies et de sobriété en matière de consommation en eau potable.

Madame la Préfète de la Creuse a souhaité donner une durée de validité de cet arrêté de restriction jusqu'au 14 octobre 2022, délai court qui permet de rester réactif quant à l'évolution des conditions climatiques.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse